

CAHIER D'ACTEUR N°22 - MARS 2022



Commune de Vaux sur
mer

Contact

Patrice Libelli
1 Rue Maurice Garnier
17640 Vaux-sur-Mer
Tél : 05 46 23 53 00
www.vaux-sur-mer.fr

Présentation de la structure

Vaux Sur-Mer est une commune littorale située juste en face du phare de Cordouan classé depuis l'été dernier au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous serions, de par notre situation géographique, directement impactés par ce projet d'éoliennes.

Scénario zéro : pas de projet de parc éolien en mer au large de la Charente-Maritime

Monsieur Libelli, Conseiller départemental du canton de Royan et maire de vaux-Sur-Mer.

Vaux Sur-Mer est une commune littorale située juste en face du phare de Cordouan classé depuis l'été dernier au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous serions, de par notre situation géographique, directement impactés par ce projet d'éoliennes.

Le conseil municipal à l'unanimité et la très grande majorité de la population Vauxoise sont fermement opposés à l'implantation d'éoliennes au large de nos côtes.

Ça fait maintenant près de 50 ans qu'on sait que la terre se réchauffe, qu'a-t-on fait pour lutter contre ce réchauffement depuis tout ce temps, et bien pas grand-chose il faut bien l'avouer. Ce qui devait arriver est donc arrivé, nous sommes maintenant dans l'urgence.

C'est le branle-bas de combat : il faut installer coûte que coûte et partout en France des milliers d'éoliennes sur terre et sur mer, sans études d'impacts, sans tenir compte de l'avis des populations concernées, sans tenir compte des spécificités environnementales.

Et bien NON, nous sommes totalement en désaccord avec cette façon de procéder. !

C'est notre environnement, nos paysages, notre cadre de vie qui sont menacés. Imaginerait-on installé des éoliennes à côté de la tour Eiffel ou de l'Arc de triomphe ? Non et bien ici c'est pareil.

Notre département est le ou l'un des plus touristiques de France, qu'allons-nous proposer à nos touristes : des croisières au milieu des éoliennes ? où vont aller pêcher nos pêcheurs ?

Nous ne laisserons pas faire sans réagir. Notre environnement est un environnement protégé depuis des années et nous entendons bien continuer à le protéger.

N'y a-t-il pas d'autre endroit pour installer ce parc industriel que dans un secteur géographique classé à différents titres pour ses spécificités environnementales à savoir Parc naturel marin, Zone Natura 2000, zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux, Zone spéciale de conservation au titre de la directive habitat (conservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales).

Nous n'allons pas sacrifier nos paysages, notre cadre de vie, notre environnement à des intérêts privés. S'il y a bien un endroit où il ne faut pas installer d'éoliennes c'est ici.

A Vaux-Sur-Mer, nous avons l'intention de voter, lors du prochain conseil municipal du mois de mars, une motion contre l'installation d'éolienne au large de nos côtes qui s'inspire du projet de motion qui est actuellement à l'étude au département.

Bien cordialement.

En conclusion : Pour nous les éoliennes, ce sera NON, un NON ferme et définitif.

Merci.